

Mercredi 30 novembre 2016 à 20h00 s'est réuni un conseil municipal sous la présidence de Monsieur Matthias CARPENTIER, Maire. Le Conseil a été régulièrement convoqué le 23 novembre 2016,

Membres présents :

Me SCIARDET Danielle ; ; Me PAMART Jacqueline, Me CHENU Sandrine,
Mrs Matthias CARPENTIER, Hubert PAMART, M. David VOTION, MARECHAL Jean-François

Absents : néant

Ce Mercredi 30 novembre 2016, M. le Maire ouvre la séance à 20h00

MODIFICATION DE LA CCCD

Délibération :

Objet : Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes du Chemin des Dames - Mise en conformité des compétences

Le Maire demande aux Conseillers Municipaux de se prononcer sur la modification des statuts de la Communauté de Communes du Chemin des Dames acceptée en Conseil Communautaire le 27 octobre 2016 et notamment l'article 2 qui fixe les compétences de la communauté de communes applicables au 1er janvier 2017 (ci-joint en annexe 1) afin de se mettre en conformité avec la loi NOTRe.

Le vote est le suivant :

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

- Accepte à l'unanimité des présents l'approbation de la modification des statuts de la CCCD - Mise en conformité des statuts au regard de la loi NOTRe.

CONVENTION COMMUNE DE CORBENY GESTION DE LA HALLE DES SPORTS

Délibération :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la convention proposée par la commune de Corbeny concernant la gestion de la halle des sports de Corbeny. Après exposé et débat, le Conseil Municipal décide d'approuver la convention entre la Commune de Jumigny et la Commune de Corbeny concernant la gestion de la Halle des sports.

Le vote est le suivant :

POUR : 7

CONTRE : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve la convention entre la Commune de Jumigny et la Commune de Corbeny pour la gestion de la Halle des sports.

DECISION MODIFICATIVE N° 01

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2132 - 1601	Immeubles de rapport	8573.25	

2132 - 1601	Immeubles de rapport	4606.00	
2132 - 1601	Immeubles de rapport	3085.00	
024	Produits des cessions d'immobilisations		8573.25
1323 - 1601	Subv. non transf. Départements		3085.00
1341 - 1601	D.E.T.R. non transférable		4606.00
TOTAL :		16264.25	16264.25
TOTAL :		16264.25	16264.25

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Le Conseil Municipal approuve cette délibération.

Le vote est le suivant :

POUR : 7

CONTRE : 0

Abstention : 0

DECISION MODIFICATIVE N° 02

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
166 (16)	Refinancement de dette	9797.03	
21316	Equipements du cimetière	1202.97	
1641	Emprunts en euros		1202.97
166 (16)	Refinancement de dette		9797.03
TOTAL :		11000	11000
TOTAL :		11000	11000

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Le Conseil Municipal approuve cette délibération

Le vote est le suivant :

POUR : 7

CONTRE : 0

Abstention : 0

DECISION MODIFICATIVE N° 03

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	-300.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	-300.00	

6688	Autres	600.00	
TOTAL :		0.00	0.00

M. le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Le vote est le suivant :

POUR : 7

CONTRE : 0

Abstention : 0

OUVERTURE AUTOMATIQUE DES CREDITS CESSION DE LA VENTE DE LA PARCELLE ENTRE LA COMMUNE ET M. PAMART Hubert

Compte tenu de la décision modificative N° 01 figurant au chapitre 024 soit un montant de 8573,25€ permettant l'ouverture automatique des crédits pour que les opérations budgétaires soit effectuées par l'Ordonnateur, les opérations suivantes, mandats et titres, sont à effectuer :

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre **042** : article **675** : + **1366,79 €**

(valeur nette comptable)

042 : **676** : + **7206,46 €**

(plus value)

TOTAL : **8573,25 €**

En recettes de Fonctionnement :

Chapitre **77** : article : **775** : + **8573,25 €**

Ce titre a déjà été émis lors de l'encaissement
(opération réelle prix de vente)

En Recettes d'Investissement :

Chapitre **040** : article **2118** : + **1366,79 €**

(valeur nette comptable)

040 : article **192** : + **7206,46 €**

(plus value)

TOTAL : **8523,25 €**

Aucune autre question n'étant formulée et plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.